



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Étrangers en France, effectuez vos démarches* en ligne sur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

* Démarches actuellement concernées :

- validation des visas long séjour valant titre de séjour (VLT-TS)
- titre de séjour « Bénéficiaire de la protection internationale »
- titre de séjour « Citoyens UE / EEE / Suisse et les membres de leur famille »
- titre de séjour « Étudiant »
- titre de séjour « Passeport talent »
- titre de séjour « Saisonnier »
- titre de séjour « Vie Privée et Familiale - Famille de Français »
- titre de séjour « Visiteur »
- changement de situation (changement d'adresse, changement d'état civil et de situation familiale)
- duplicata de titre de séjour
- document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- titre de voyage pour étranger (TVE)